

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Objet : projet d'implantation d'une antenne relais

Le Maire de la Commune de Saint-Witz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.2122-22,

VU la délibération du conseil municipal n°36/2020 en date du 4 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

VU le dossier d'information mairie du 05 décembre 2023 remis par KEOS TELCOM ;

VU la consultation du public qui se tient depuis le 2 février 2024 et qui était prévue jusqu'au 25 mars 2024 inclus ;

CONSIDERANT que la quasi-totalité des contributions ont émis un avis défavorable ;

DECIDE,

Article 1 : de mettre un terme immédiat à la consultation du public.

Article 2 : d'annuler la réunion d'information initialement prévue le 20 mars 2024.

Article 3 : de ne prendre aucun engagement, ni avec KEOS TELECOM, ni avec SFR.

Article 4 : de ne pas signer la convention proposée par SFR.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- KEOS TELECOM
- SFR

Fait à Saint-Witz, le 15 mars 2024

Le Maire,
Frédéric MOIZARD.

